

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mars 2025

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 3 mars 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Serge Fillion
	Marco Sirois
	Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
--	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2025-03-032

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-033

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 3 février 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-034

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 127 933.77 \$, la liste des prélèvements bancaires d'une somme de 19 495.15 \$ et les salaires nets payés d'une somme de 18 019.78 \$.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de 165 448.70 \$. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3558 à 3576 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-035

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01, INTITULÉ : « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-01 AFIN DE MODIFIER LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL DANS LE SECTEUR DANCAUSE POUR RÉDUIRE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE LÉGÈRE (IL-3) ET AGRANDIR LES AFFECTATIONS CONTIGUËS MULTIFONCTIONNELLES (M-4) ET RÉSIDEN TIELLE FAIBLE DENSITÉ (RA-5) » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Monsieur Berthier Fortin, conseiller, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 2025-01, intitulé : « Projet de règlement numéro 2025-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin de modifier les grandes affectations du sol dans le secteur Dancause pour réduire l'affectation industrielle légère (IL-3) et agrandir les affectations contiguës multifonctionnelles (M-4) et résidentielle faible densité (RA-5).

Ce règlement a pour but d'agrandir l'affectation RA-5 pour y intégrer les lots suivants : 6 318 845, 6 637 839, 6 381 814. De plus, il permettra d'agrandir l'affectation M-4 pour y inclure les lots suivants : 6 381 813, 6 586 359, 6 586 817, 5 679 960, 6 489 267, 6 318 843, 6 318 844 et le 5 681 332. L'affectation IL-3 est conséquemment modifiée pour retirer les lots ci-mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-036

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01, INTITULÉ : « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-01 AFIN DE MODIFIER LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL DANS LE SECTEUR DANCAUSE POUR RÉDUIRE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE LÉGÈRE (IL-3) ET AGRANDIR LES AFFECTATIONS CONTIGUËS MULTIFONCTIONNELLE (M-4) ET RÉSIDEN TIELLE FAIBLE D'DENSITÉ (RA-5) » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 2025-01, intitulé : « Projet de règlement numéro 2025-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin de modifier les grandes affectations du sol dans le secteur Dancause pour réduire l'affectation industrielle légère (IL-3) et agrandir les affectations contiguës multifonctionnelle (M-4) et résidentielle faible d'densité (RA-5) » - Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-037

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02, INTITULÉ : « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE MODIFIER DES ZONES DANS LE SECTEUR DANCAUSE POUR RÉDUIRE LA ZONE 51-IL ET AGRANDIR LES ZONES 52-C ET 54-R EN CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME ET APPORTER UNE CORRECTION MINEURE AU PLAN 2-18 « CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES – SECTEUR CENTRE » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Lyne Gagnon, conseillère, donne avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-02, intitulé : « Projet de règlement numéro 2025-02 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de modifier des zones dans le secteur Dancause pour réduire la zone 51-IL et agrandir les zones 52-C et 54-R en concordance avec le plan d'urbanisme ».

Ce règlement a pour but de modifier les zones dans le secteur Dancause pour réduire la zone 51-IL et agrandir les zones 52-C et 54-R en concordance avec le plan d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-038

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02, INTITULÉ : « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE MODIFIER DES ZONES DANS LE SECTEUR DANCAUSE POUR RÉDUIRE LA ZONE 51-IL ET AGRANDIR LES ZONES 52-C ET 54-R EN CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME ET APPORTER UNE CORRECTION MINEURE AU PLAN 2-18 « CONTRAINTES

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mars 2025

NATURELLES ET ANTHROPIQUES – SECTEUR CENTRE » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 2025-02, intitulé : « Projet de règlement numéro 2025-02 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de modifier des zones dans le secteur Dancause pour réduire la zone 51-IL et agrandir les zones 52-C et 54-R en concordance avec le plan d'urbanisme ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-039

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-04, INTITULÉ « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-04 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Johanne Fillion, conseillère, donne avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-04, intitulé : « Projet de règlement numéro 2025-04 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-04 sur la gestion contractuelle ».

Ce règlement a pour but d'abroger et de remplacer le règlement 2018-04, de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* et de prévoir également les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 du *Code municipal du Québec*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-040

NOMINATION – CONSEIL CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) À TITRE DE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* permet aux municipalités le statut de citation aux biens patrimoniaux situés sur son territoire et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-René-de-Matane possède déjà une expertise en matière d'urbanisme et de développement durable, qui lui permet de formuler des recommandations en lien avec le patrimoine bâti et paysager;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite optimiser la gestion et la protection de son patrimoine en confiant au CCU le mandat d'agir à titre de Conseil local du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-René-de-Matane soit officiellement désigné à titre de Conseil local du patrimoine en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

QUE le CCU, en tant que conseil local du patrimoine, soit mandaté pour émettre des avis et formuler des recommandations au conseil municipal sur toute question relative à la conservation, à la mise en valeur et à la protection du patrimoine immobilier, archéologique et paysager (article 127. De plus, il pourra exécuter ces fonctions dans le cadre de l'identification des éléments du patrimoine immatériel ainsi que des personnages historiques décédés, des lieux et des événements historiques de la municipalité (article 121).

QUE la municipalité assure au CCU l'accès à l'information et aux ressources nécessaires à l'exécution de son mandat en matière de patrimoine.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux instances concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-041

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – REDDITION DE COMPTES – TECQ 2019-2023 – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE les travaux en lien avec la programmation de la TECQ 2019-2023 sont finalisés;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit effectuer une reddition de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

DE mandater la firme Tetra Tech QI Inc. à effectuer la reddition de comptes pour les travaux de la programmation de la TECQ 2019-2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-042

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – MISSION D'AUDIT ET D'ATTESTATION DE LA TECQ 2019-2023 ET PRODUCTION DES RAPPORTS D'AUDIT – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit se conformer aux exigences du programme de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE le programme TECQ exige la réalisation d'une mission d'audit externe visant à vérifier la conformité des projets financés, ainsi que la bonne gestion appropriée des fonds attribués, en garantissant la transparence et l'intégrité des informations financières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est tenue de produire un rapport d'audit attestant de la conformité des projets réalisés dans le cadre de la programmation TECQ 2019-2023, en conformité des exigences légales et des critères financiers imposés par le programme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de retenir les services professionnels d'une firme indépendante, spécialisée et compétente, afin de réaliser cette mission d'audit et produire des rapports d'audit répondant aux exigences du programme TECQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton soit mandatée pour effectuer la mission d'audit et d'attestation des projets réalisés dans le cadre de la programmation TECQ 2019-2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-043

AUTORISATION – MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR ARRÉRAGES DE TAXES – TRANSMISSION À LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a déposé la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 2 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été expédié par courrier recommandé à chaque propriétaire dont les noms figurent sur la liste des arriérés de taxes municipales 2023, dont le montant excède 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE la date butoir pour le paiement des arriérés de taxes municipales de l'exercice financier 2023 soit le 10 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre à la MRC de la Matanie, les documents visant les immeubles ayant toujours des arriérés de taxes concernant l'exercice financier 2023, dont le montant excède 200 \$, en date du 10 mars 2025, lesquels seront mis en vente pour taxes municipales impayées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mars 2025

2025-03-044

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2025 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PASCAL BÉRUBÉ, DÉPUTÉ MATANE-MATAPÉDIA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane possède un vaste territoire et de nombreux chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux sont soumis à une circulation importante, soit par les résidents permanents, les transporteurs scolaires, les touristes, les travailleurs forestiers et leurs véhicules lourds, les villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE certains chemins municipaux requièrent des travaux majeurs afin qu'ils puissent conserver un niveau de sécurité acceptable pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à l'entretien courant et préventif sur l'ensemble des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont fortement sollicités financièrement par le compte de taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le 10^e et 11^e Rang et le Renversé sont des chemins fréquemment utilisés par les résidents, les travailleurs forestiers, les sportifs de la chasse et les adeptes de la nature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' une demande d'aide financière à Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux projetés de rechargement granulaires pour le 10^e et 11^e Rang et le Renversé;

QUE les coûts de ces travaux sont évalués à environ 50 000 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-045

SERVICE DE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT l'article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le coût du service de nivelage s'établit à moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a demandé une offre de services à 3 soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE 2 ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de Déneigement et excavation Levasseur, au tarif horaire de 150.00 \$ de l'heure, taxes en sus, incluant les frais de transport.

QUE la dépense est évaluée approximativement à 24 000 \$.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mars 2025

2025-03-046

PRISE D'ACTE DU DÉPÔT – BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024 - NORDIKEAU

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt du Bilan annuel de la Qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, réalisé par la firme Nordikeau.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a l'autorisation d'afficher ce bilan au bureau municipal, situé au 178, avenue Saint-René-de-Matane. De plus, elle donnera un avis public que le bilan est disponible et cet avis sera publié dans son journal mensuel et sur son site internet en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – RÉSUMÉ DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – EXERCICE FINANCIER 2024 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le résumé de la rémunération des élus pour l'exercice financier 2024. De plus, elle informe que le résumé sera publié sur le site internet de la municipalité au : <https://saintrene.ca>.

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ AVEC LE MÊME CONTRACTANT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport des contrats de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$ avec le même contractant de la Municipalité de Saint-René-de-Matane. De plus, elle informe que le rapport sera publié sur le site internet de la municipalité au : <https://saintrene.ca>.

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES FACTURES SUPÉRIEURES À 2 000 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport annuel des factures supérieures à 2 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane. De plus, elle informe que le rapport sera publié sur le site internet de la municipalité au : <https://saintrene.ca>.

DÉPÔT – RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE DE DISTRIBUTION ET SUR LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES CONCERNANT L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE 2024 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport sur l'application de la procédure de distribution et sur la procédure de traitement des plaintes concernant l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle pour l'année 2024 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane. De plus, elle informe que le rapport sera publié sur le site internet de la municipalité au : <https://saintrene.ca>.

2025-03-047

POSTES CANADA ET LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du *Code canadien du travail*;

ATTENDU QUE le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du *Code canadien du Travail* et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU QUE Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mars 2025

ATTENDU QUE la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

ATTENDU QUE la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada;

ATTENDU QUE les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique du fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait;

ATTENDU QU'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service publique, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane donne son point de vue à la commission sous forme de mémoire.

QUE la Municipalité écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, au mandat de Postes Canada ou au *Protocole du service postal canadien* sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

QUE la présente résolution soit envoyée à :

- À la commission d'enquête sur les relations de travail;
- Aux ministres responsables du Travail et de Postes Canada, Monsieur Steven MacKinnon et Monsieur Jean-Yves Duclos;
- Aux députés régionaux, Monsieur Pascal Bérubé et Madame Kristina Michaud;
- À la présidente du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, Madame Jan Simpson;
- À la présidente de la Fédération canadienne des municipalités, Madame Rebecca Bligh;
- À la MRC de la Matanie ainsi qu'aux municipalités voisines.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-048

APPUI – RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION FLEUVE ET VALLÉE – MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée expose une problématique concernant la disponibilité des membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons en déduire que seules les personnes disponibles en journée, en semaine, pourront occuper un poste d'administrateur au sein de l'OH Fleuve et Vallée en vertu des règlements généraux projetés par l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une pratique discriminatoire et injuste qui rend l'implication de la majorité des travailleurs de la région impossible au sein du CA de l'OH Fleuve et Vallée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs retraités occupent un poste d'administrateur et que leur grande disponibilité fait en sorte que les risques de conflits d'horaire sont moins élevés que les travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la plage horaire des réunions du CA devrait être déterminée en fonction des disponibilités réelles des administrateurs et non selon l'unique préférence de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mars 2025

DE demander au CA de l'OH Fleuve et Vallée de revoir leur position en ce qui a trait au moment pour la tenue des réunions du CA et de trouver une solution qui permettra de répondre du mieux possible à l'ensemble des administrateurs.

QUE copies de cette résolution soit transmise à l'ensemble des municipalités couvert par l'OH Fleuve et Vallée pour appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-049

APPUI – ENJEUX DES CAMPS DE JOUR – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes monitrices et moniteurs de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensent des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers (physique et psychologique) sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jours.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE FÉVRIER 2025

Monsieur Rémi Fortin, maire donne un compte-rendu de la séance de février 2025 de la MRC de la Matanie.

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mars 2025

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Rémi Fortin, maire, répond aux questions du public.

2025-03-050

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 3 mars 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 49.

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire